

BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

AVENUE DE LA POTERIE A GRADIGNAN

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU PROJET D'AMENAGEMENT	2
2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION	3
3. REPONSES AUX REMARQUES EXPRIMEES LORS DE LA REUNION PUBLIQUE ET DANS LES REGISTRES	5
4. SUITE DU PROJET	8
5. ANNEXES	9

1. CONTEXTE DU PROJET D'AMENAGEMENT

L'avenue de la Poterie s'étend sur environ 950m linéaire entre le giratoire de l'avenue de l'Hippodrome et le giratoire Saint Albe. Le périmètre d'étude exclut le giratoire de l'Hippodrome qui fera l'objet d'une étude spécifique par l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus (BIC). Le giratoire Saint Albe ne fera pas l'objet d'un réaménagement mais un itinéraire cyclable devra être prévu pour rejoindre la voie verte de l'avenue de Canéjan.

L'avenue de la Poterie dessert au Nord les deux zones d'activités de Bersol et du Haut Vigneau et au Sud des habitations pavillonnaires ainsi qu'un accès au Parc du Château d'Ornon.

La création d'un cheminement cyclable sécurisé sur l'avenue de la Poterie est essentielle pour résorber une discontinuité cyclable majeure identifiée au réseau cyclable dit « structurant » et garantir la sécurité des cyclistes aux zones d'emploi du sud de la Métropole.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Sécuriser les modes doux, piétons et vélos, sur l'avenue de la Poterie,
- Pérenniser les fonctions actuelles de mobilité pour les entreprises des zones d'activité et les habitants du quartier pavillonnaire,
- Améliorer les aménagements des transports collectifs sur cet axe,
- Conserver au maximum les arbres existants source d'ilots de fraîcheur,
- Limiter l'imperméabilisation de l'espace public et privilégier une gestion durable des eaux pluviales.

Pour répondre aux enjeux identifiés sur cet axe, les objectifs suivants ont été proposés :

- Créer un cheminement cyclable sécurisé cohérent à son statut de réseau cyclable « structurant » garantissant une desserte cyclable aux zones d'activités présentes,
- Assurer une continuité piétonne sur tout le linéaire notamment sur le périmètre en lien avec le GR métropolitain et le futur chemin du temps de l'Université de Bordeaux,
- Proposer un aménagement qui conserve au maximum les arbres existants et identifier des zones de plantations d'arbres de hautes tiges pour restituer l'ombrage sur l'espace public,
- Rationnaliser les arrêts de bus existants et adapter les quais bus au futur parcours du Bus Express,
- Privilégier la mise en place de matériaux perméables et/ou d'infrastructure permettant l'infiltration de l'eau pour une gestion durable des eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2,2 M€ TTC hors travaux d'éclairage public, enfouissement de réseaux et aménagement des espaces verts qui relèvent de la compétence communale et qui viendront s'affiner dans la suite du projet.

2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Il était nécessaire d'organiser une concertation réglementaire au sens de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement des espaces publics.

L'objectif était de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement qui sont intégrées à ce bilan et à la définition du projet.

Nos attentes lors de cette concertation réglementaire étaient d'échanger sur les usages de l'avenue de la Poterie, les difficultés et les attentes particulières ainsi que de recueillir les avis sur la proposition d'aménagement.

Cette concertation était ouverte du 16 avril 2025 au 6 juin 2025 soit une durée de 51 jours.

LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation du projet

Un dossier de concertation a été réalisé. Il comprend une notice avec la présentation du contexte du projet, des éléments de diagnostic, les objectifs et enjeux du projet et un projet d'aménagement. Un plan du projet était disponible. Ce dossier a été mis à disposition pour consultation en version papier :

- à la Mairie de Gradignan, Allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, situé à Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel à, bâtiment C, 33600 Pessac

Une version numérique a également été proposée sur le site de la participation : www.participation.bordeaux-metropole.fr

Annonces légales de la concertation

Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation ont été affichés par voies légales, et un encart dans le journal Sud-Ouest a été publié le 8 avril 2025 pour annoncer l'ouverture et le 27 mai 2025 pour la clôture (*cf. Annexe 4 p. 22*).

Les registres papier de la concertation

Deux registres papier ont été déposés à Bordeaux Métropole et dans la commune de Gradignan avec les dossiers de concertation :

- à l'Hôtel de Ville de Gradignan, Allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, situé à Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel à, bâtiment C, 33600 Pessac

Au 6 juin 2025, date de la prise en compte des avis pour la réalisation du présent rapport, le nombre d'avis déposé sur les registres papier se portaient au nombre de zéro sur le registre en mairie de Gradignan et zéro sur le registre du Pôle Territorial Sud (*cf. Annexe 3 p. 21*).

Les outils numériques

Bordeaux Métropole met à disposition des citoyens une plateforme numérique permettant aux citoyens de réagir en déposant des remarques via le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. Cette page était ouverte aux dates des avis d'ouverture et de clôture de la concertation soit du 16 avril 2025 au 6 juin 2025.

Le projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie a bénéficié d'une page sur cette plateforme avec la possibilité d'être informé des dates d'ouverture et de clôture, de télécharger les éléments constitutifs du dossier de concertation ainsi que du compte rendu de la réunion publique. Le récapitulatif des avis sont disponibles à l'*Annexe 2 p. 16*.

La réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le lundi 17 avril 2025 pour présenter le dossier de concertation et échanger avec les riverains sur la proposition d'aménagement. Elle a réuni 41 participants et a permis de recueillir des avis à l'oral et à l'écrit.

Un compte rendu de cette réunion a été publié sur le site de la participation et a été ajouté dans le dossier de concertation au cours de cette dernière (*cf. Annexe 1 p. 10*).

Analyse des modalités de concertation

Les modalités effectives de concertation correspondent bien aux modalités prévues dans la délibération d'ouverture de la concertation. Le compte rendu de la réunion publique est à disposition sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

3. REPONSES AUX REMARQUES EXPRIMEES LORS DE LA REUNION PUBLIQUE ET DANS LES REGISTRES

Remarques exprimées lors de la réunion publique du 17 avril 2025

Le compte rendu de la réunion publique est disponible à la fin de ce dossier en [Annexe 1](#) p. 9.

Lors de la réunion publique, 15 questions ont été exprimées et ont fait l'objet d'une réponse de la part de Bordeaux Métropole.

Remarques exprimées sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

Le site internet a fait l'objet de :

- 5 avis
- Aucun commentaire
- 2 soutiens

Remarques	Réponses Bordeaux Métropole
<p>1/ Peut être que la création d'un cheminement clair : une voie pour les véhicules légers, une pour les véhicules lourds, une pour les transports collectif et une pour les véhicules à mobilité douce cela faciliterait et sécuriserait les différents usagers.</p> <p>Peut être que la pose de récupérateurs d'eau éviterait que les voies inondent en cas de forte précipitation.</p>	<p><i>La largeur de l'espace public disponible étant limitée (parcelles privées, entreprises et maisons individuelles), la réalisation d'une voie dédiée pour chaque mode n'est pas possible.</i></p> <p><i>L'idée est d'optimiser l'espace en faisant circuler les véhicules légers et poids lourds (dont les bus) sur la même voie et séparer les piétons et cycles en créant tout d'abord une piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir de chaque côté de la voie et des trottoirs aux largeurs pour les personnes à mobilité réduite sur tout le linéaire.</i></p> <p><i>Concernant les récupérateurs d'eau, il est prévu des solutions compensatoires sous trottoirs qui font office de récupérateurs d'eau et permettront de ne pas augmenter les eaux pluviales</i></p>

	<p>envoyées au réseau. De plus , de la végétalisation sera prévue afin que les eaux pluviales s'infiltrent au maximum.</p>
2/ Est il possible de :	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'insertion dans la circulation des véhicules qui sortent des différents lotissements dont l'intersection Poterie-Solarium-Allée Paul Cézanne - prévoir des places de stationnements pour éviter le stationnement sauvage sur les trottoirs et futurs pistes cyclable ou plantations - prévoir la liaison entre la piste cyclable en cours de création rue du Solarium et av. de la Poterie - classer comme zone verte le bois situé à l'intersection Poterie-Solarium-Allée Paul Cézanne <p>- Concernant l'intégration des VL provenant de l'allée P. Cézanne, elle sera facilité dans le projet présenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une réduction de la vitesse des véhicules par l'amélioration du plateau existant et la réduction de la chaussée à 6m, . Une avancée facilitée des VL par la création du trottoir et de la piste cyclable qui vont éloigner la chaussée des habitations et permettre aux VL une meilleure visibilité car l'allée P. Cezanne est dans un léger virage, . Un cadencement de la circulation avec la création des quais Bus Express sur chaussée qui permettront de réguler la circulation et créer des fenêtres d'insertion pour les VL provenant du lotissement lorsque le bus est à l'arrêt. <p>- Le stationnement sauvage sera limité par la réduction des espaces surdimensionnés actuellement disponibles avec la création d'une piste cyclable et d'un trottoir mais aussi d'espaces verts en bord de chaussée afin d'empêcher les véhicules de stationner.</p> <p>- La liaison cylable entre le chemin du Solarium et l'avenue de la Poterie n'est pas prévue. L'aménagement en cours sur le Chemin du Solarium passera par l'avenue de la Madelein et l'av. de la Grande Lande pour déboucher sur l'av. de l'Hippodrome et rejoindre la nouvelle passerelle réalisée pour passer l'A63.</p> <p>- Le bois situé à l'intersection Poterie/Solarium/Cezanne appartient à l'Université de Bordeaux et bénéficie déjà d'une protection liée à une continuité écologique, paysagère n°C3039 avec interdiction de constructibilité par nouvelle bande d'accès.</p>
3/ Commentaires Vélo-Cité	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes de largeur minimum (1.5m) - Absence de prise en compte de la remarque de mettre en place des bordures "qui pardonnent" entre la piste et la chaussée lorsque la piste est accolée à la chaussée. - Chicane pour conserver un arbre (initialement supprimer sur l'EP) inacceptable. Autre solution à <p>- Les pistes cyclables seront d'1.80m lorsque l'espace est disponible et d'1.50m lorsqu'elles sont contraintes.</p> <p>- Des bordures qui « pardonnent » composées d'un chanfrein entre la piste et la chaussée sont bien prévues dans l'aménagement lorsque l'espace vert entre la chaussée et la piste n'est pas disponible. Le plan actuel niveau étude préliminaire ne permet pas d'indiquer cette précision.</p>

<p>envisager si arbre à conserver. Pourquoi proposer un recul de la piste au niveau de la traversée de l'entrée 31 (qui est une entrée privée)?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regret renouvelé de l'absence de prise en compte des 2 ronds-points aux extrémités du projet - Gestion des intersections: dans le nouveau projet d'aménagement il est prévu des « trottoirs-pistes traversants », ce que nous demandions dans notre avis. Cependant, il serait nécessaire de supprimer les bordures entre la piste et la voirie pour réaliser de réels trottoirs traversants. De plus, la piste longeant la voirie avant et après l'intersection, le recul de la piste lors de la traversée implique une très faible rayon de courbure. Il serait pertinent de faire commencer le recul de la piste par rapport à la chaussée plus en amont et le faire terminer plus en aval afin d'augmenter le rayon de courbure. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La chicane de la piste cyclable pour protéger l'arbre va être revue pour un meilleur cheminement des cyclistes.</i> - <i>Le giratoire de l'Hippodrome va être aménagé par le service de l'OIM Bordeaux Inno Campus car sur leur périmètre. Le giratoire St-Albe ne sera pas réaménagé mais un itinéraire cyclable sera matérialisé pour rejoindre la voie verte de la route de Canéjan.</i> - <i>Concernant la gestion des intersections, nous prenons en compte la demande de suppression des bordures, toutefois, il est possible que cette dernière ne soit pas retenue dans la suite de l'étude car le contexte d'entrée/sortie de zone industrielle ou parcelle d'entreprise avec des poids lourds est particulier et pourrait nécessiter la conservation de ces bordures. Le rayon de courbure du recul de la piste cyclable va être regardée également pour être le plus pratique pour les cycles.</i>
---	--

4. SUITE DU PROJET

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation ont été mises en œuvre durant la période d'ouverture de la concertation. La concertation a permis aux participants (habitants, riverains, entreprises, usagers, associations) de comprendre les objectifs du projet et les ambitions portées par Bordeaux Métropole et de la commune de Gradignan et d'apporter des éléments constructifs au projet de réaménagement de l'avenue de la Poterie.

Les avis exprimés lors de la concertation via la réunion publique sont tous favorables à la poursuite du projet. La poursuite des études devra prendre en compte les avis exprimés, notamment, dans l'amélioration du cheminement cyclable, des matériaux pour les cheminements piétons, des insertions des véhicules venant des lotissements sur l'avenue de la Poterie et des gabarits des différents véhicules de livraison pour les entreprises . Ce bilan sera entériné par délibération du conseil métropolitain.

La publication de ce bilan marque la fin de l'étape de concertation.

Le calendrier de projet prévisionnel dans le cadre du contrat de co-développement n°6 prévoit la poursuites des études de maîtrise d'oeuvre par Bordeaux Métropole jusqu'en 2027.

Les travaux en différentes phases pourraient être inscrit dans le cadre du contrat de co-développement n°7 soit à partir de 2028.

5. ANNEXES

Sommaire des annexes

- [Annexe 1](#) : COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 17 AVRIL 2025
- [Annexe 2](#) : LISTE DES AVIS DEPOSES SUR LE SITE DE LA PARTICIPATION DE BORDEAUX METROPOLE
- [Annexe 3](#) : LISTE DES AVIS DEPOSES SUR LES REGISTRES PHYSIQUES
- [Annexe 4](#) : PARUTION SUD OUEST DES AVIS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 17 AVRIL 2025

Gradignan, le 18/04/2025



Pôle Territorial Sud
Service Aménagement Urbain

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Réunion publique – Av. de la Poterie

Gradignan

Réunion du 17.04.2025

Début réunion : 18h00
Fin réunion : 20h00

Animateurs : M. le Maire de Gradignan et
Bordeaux Métropole

Remarque : /

POINTS ABORDÉS	DECISIONS / OBSERVATIONS
<u>Contexte</u>	<p>Dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan une concertation réglementaire a été ouverte par délibération métropolitaine n° 2024-666 débutant le mercredi 16 avril 2025 et qui se clôturera le vendredi 6 juin 2025.</p> <p>Pendant cette période, les riverains et usagers de l'avenue de la Poterie sont invités à consulter les éléments de la réunion publique (plan d'aménagement et dossier de concertation) et communiquer leurs remarques via les registres disponibles à la mairie de Gradignan, au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et sur le site internet des concertations de Bordeaux Métropole : https://participation.bordeaux-metropole.fr/.</p> <p>La réunion publique du 17 avril 2025 a pour but de présenter les éléments constitutifs du projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie porté par Bordeaux Métropole et la Ville de Gradignan et de répondre aux interrogations des riverains et usagers présents pour alimenter le dossier du projet.</p> <p>Ce compte rendu synthétise les questions/réponses évoquées lors de cette réunion.</p>
<u>Présentation du projet d'aménagement</u>	<ul style="list-style-type: none"> La présentation projetée lors de la réunion publique ainsi que le plan d'aménagement sont disponibles à la consultation à la Mairie de Gradignan ou au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et en téléchargement sur le site des concertations de Bordeaux métropole : https://participation.bordeaux-metropole.fr/.
<u>Questions/Réponses</u>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Information</u> : Les Bus express (BEX) – Liane 39 actuelle ⇒ <i>M. le Maire indique que les tracés des Bus Express (BEX) portés par Bordeaux Métropole sont en cours de concertation également et qu'ils ne sont donc pas figés. Ainsi, le regroupement des arrêts de bus présentés sur l'avenue de la Poterie ainsi que l'adaptation des quais aux normes BEX seront fonction des arbitrages à venir.</i> <u>Question 1</u>: De fortes vibrations sont ressenties dans les habitations riveraines proches de la chaussée notamment lors des passages des poids lourds et des bus, est ce que des choses sont prévues dans le futur aménagement pour limiter ces désagréments ? ⇒ <i>Le futur aménagement prévoit un renouvellement à neuf de la structure de chaussée sur tout le linéaire, une réduction de la chaussée de 7.50m à 6m et un éloignement de la chaussée des maisons riveraines par la création de trottoirs réglementaires, d'une piste cyclable et d'espaces verts. Le cumul de ces prescriptions d'aménagement est en faveur d'une diminution des vibrations ressenties par les maisons riveraines.</i>

- Question 2 : Est-ce que la largeur de chaussée prévue de 6m est plus large que la rue Loustalot qui a été réaménagée récemment car il est difficile d'y circuler en double sens ? De plus, est-ce que les arrêts de bus présentés sont en encoches ou les bus stationnent sur la chaussée et font ralentir la circulation ?
 - ⇒ La largeur de 6m projetée dans le plan d'aménagement est en effet plus large que celui de la rue Loustalot qui est de 5.20m. En effet, au niveau du réseau hiérarchisé de voirie de Bordeaux métropole, ces deux voies sont classées différemment. La rue Loustalot est une voirie de classe 3 « liaison inter-quartier » alors que l'avenue Poterie est une voirie de classe 2 « voie intercommunale » c'est-à-dire structurante, une largeur supérieure est recommandée pour les poids lourds, les bus et le trafic routier.

Les arrêts de bus adaptés aux normes BEX présentés sur le plan d'aménagement sont sur chassée qui est la norme sur le périmètre de la métropole de Bordeaux.
- Question 3 : Est-ce que vous pouvez nous indiquer une durée approximative des futurs travaux pour cet aménagement ?
 - ⇒ Une réunion spécifique présentera les détails de circulation et éventuelles déviations prévues pour cet aménagement en amont des travaux qui ne sont pas prévus avant 2028. Toutefois, sachant le linéaire d'1 km à réaliser, le trafic routier sur cet axe et afin de réduire au maximum les nuisances de circulation, des travaux par phases seront prévus. En général, nous estimons la durée des travaux à 15-18 mois pour ce type d'aménagement.
- Question 4 : Est-ce qu'il y aura des ruptures de fibre optique pendant les travaux d'enfouissement des réseaux car cela peut être problématique pour le télétravail à domicile ? De plus, lorsque des déviations sont mises en place sur l'autoroute, est ce que des déviations spécifiques seront mises en œuvre pour éviter les transits importants de poids lourds ?
 - ⇒ Pendant les travaux d'enfouissement des réseaux, les concessionnaires réalisent le réseau neuf avant de supprimer l'ancien réseau en aérien, ainsi, aucune rupture de réseau n'est prévue.

*Concernant les déviations des concessionnaires autoroutiers, en effet, Bordeaux métropole préviendra le concessionnaire des dates de travaux afin d'éviter ces désagréments si des travaux sont prévus également sur leur axe. Toutefois, pour des déviations liées à des accidents, cela reste problématique. M. le Maire indique qu'il y a un projet de passer l'autoroute A63 à 2*3 voies qui pourrait aider à fluidifier le trafic routier.*
- Question 5 : Au niveau du carrefour avec la rue Madeleine, comment seront connectées les pistes cyclables avec les pistes cyclables du chemin du Solarium ? De plus, à cette intersection il est très difficile de s'insérer en voiture car il y a souvent du stationnement sauvage gênant sur les surlargeurs de trottoirs est-il prévu quelque chose à ce sujet ?

	<p>⇒ Le périmètre du projet ne prend pas en compte la rue de la Madeleine et la connexion avec l'avenue de la Poterie. Les travaux en cours sur la rue de la Madeleine prévoient une connexion des cyclistes par l'avenue de la Grande Lande afin de pouvoir traverser l'A63 par la nouvelle passerelle cycliste/piétons inaugurée récemment derrière le Leroy Merlin.</p> <p>Concernant le stationnement sauvage, ce dernier ne sera plus possible dans le nouvel aménagement qui prévoit des bordures et des espaces verts pour bloquer les véhicules. Si jamais le problème persiste, des potelets pourraient être mis en place ultérieurement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Question 6</u> : Est-ce que la circulation de marchandises par des camions type 38 tonnes pourront être garanties pendant la phase de travaux ? <p>⇒ Bordeaux métropole fera le nécessaire pour garantir le maintien de toutes les livraisons pendant la phase chantier. D'ailleurs, un suivi spécifique sera apporté aux entreprises concernées par cet aménagement afin de prendre en compte toutes les problématiques qui pourraient apparaître pendant la durée des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Question 7</u> : Est-ce que l'accès aux maisons pour les véhicules seront maintenus pendant la phase chantier ? De plus, est ce qu'il ne serait pas possible de prévoir un rond-point au niveau du carrefour avec la rue Madeleine qui est très accidentogène ? <p>⇒ Bordeaux Métropole garantit l'accès à tous les riverains pendant les travaux.</p> <p><i>Le rond-point n'est pas forcément le meilleur aménagement pour réguler la circulation surtout lorsque les branches de celui-ci sont très déséquilibrées en termes de trafic routier au risque que certains véhicules s'intègrent très difficilement. De plus, un foncier important est nécessaire pour ce type d'aménagement et n'est pas disponible à ce carrefour. Le nouvel aménagement prévoit une baisse de la vitesse par la mise en place de plateau de ralentissement et une diminution de la largeur de chaussée qui devraient contribuer à rendre le trafic routier sur l'avenue moins accidentogène.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Question 8</u> : Il est très difficile de sortir de chez soi aux heures de pointe, est ce qu'il serait possible de mettre en place un système de priorité pour s'intégrer plus facilement ? <p>⇒ L'inversion de priorité entre un axe de grand trafic routier et un axe résidentiel n'est pas autorisé par la métropole car très accidentogène. Toutefois, la création des plateaux de ralentissement, la réduction de la chaussée et les arrêts de bus sur chaussée devraient contribuer à un ralentissement de la circulation et un séquençage de la circulation qui favorisera une intégration plus facile des véhicules d'axes secondaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Question 9</u> : Au niveau de l'allée Valauris des travaux de déplacement de clôture ont été réalisés et cela a dégagé des emprises pour du stationnement sauvage qui gênent pour la visibilité et les cheminement piétons. Est-il possible de faire quelque chose en attendant 2028 ?
--	---

	<p>⇒ M. le Maire indique qu'il va demander au service gestionnaire de voirie s'il est possible de mettre des barrières ou autre pour empêcher le stationnement sauvage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question 10 : Vous indiquez que le bus stationnera sur chaussée mais cela ralentit la circulation pourquoi ne pas les mettre en encoche ? <p>⇒ Les arrêts de bus actuels au nombre de 3 sur cet axe sont déjà sur chaussée donc l'aménagement futur ne dégradera pas la situation d'autant plus qu'une mutualisation des arrêts est prévue avec la suppression d'un arrêt qui devrait éviter des arrêts trop fréquents. De plus, la réduction de la vitesse est bien un objectif recherché dans cet aménagement afin de sécuriser les modes actifs, faciliter l'intégration des véhicules des voies secondaires et éviter les excès de vitesse. Enfin, l'arrêt de bus sur chaussée est la règle sur toute la métropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question 11 : Serait-il possible de créer un rond-point au carrefour de l'allée Paul Cézanne afin de faciliter l'intégration des véhicules sur l'avenue de la Poterie ? <p>⇒ De la même manière que l'avenue de la Madeleine, l'espace disponible n'est pas suffisant à ce carrefour et un achat de foncier serait nécessaire. De plus les micros giratoires ne sont pas les meilleurs aménagements pour faire ralentir les véhicules ou faciliter l'intégration des véhicules des voies secondaires. En effet, le déséquilibre de trafic routier entre les branches ne permettrait pas aux véhicules de la voie secondaire de s'intégrer dans le giratoire. Les plateaux de ralentissement et la réduction de la largeur de chaussée sont plus efficaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question 12 : Quels matériaux seront utilisés pour les trottoirs car il est plus facile de marcher sur des trottoirs durs notamment avec les poussettes. <p>⇒ A ce stade de l'étude les matériaux ne sont pas encore arbitrés définitivement mais il est prévu du béton désactivé clair pour le moment donc favorable aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question 13 : A quelle date nous pourrons avoir plus de précisions sur le futur aménagement avec une nouvelle réunion publique ? <p>⇒ Il faut tout d'abord terminer la concertation actuelle et ensuite avancer sur les études pour préciser notamment la gestion des eaux pluviales. D'autant plus que des élections municipales sont prévus en avril 2026 donc il est préférable que la métropole revienne vers les habitants après les élections soit au printemps 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Question 14 : Est-ce que les cyclistes auront la priorité aux intersections ? <p>⇒ Dans le projet d'aménagement il est prévu des « trottoirs-pistes traversants » c'est-à-dire que les cyclistes et les piétons seront au même niveau que les véhicules pour traverser et seront également prioritaires. En effet, les véhicules qui tournent à</p>
--	---

	<p><i>droite par exemple auront une sorte de plateau qui fait ralentir le véhicule et les pistes cyclables seront légèrement décalées pour que le véhicule puisse laisser passer le piéton ou cycliste tout en permettant la circulation sur l'avenue.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Question 15</u> : Vous avez évoqué certains arbres gênants pour l'aménagement qui devront être supprimés, pouvez vous nous dire combien cela représente d'arbre au total ? <p>⇒ <i>Les politiques métropolitaines ont pour but de conserver au maximum les arbres actuels sur l'espace public afin de bénéficier d'ilots de fraîcheur notamment pour les parcours piétons. Cet aménagement ne fait pas exception et un travail minutieux a été réalisé afin de réduire au maximum les arbres à supprimer sur cet aménagement. Ainsi, sur un total de 64 arbres, 8 sont pour le moment identifiés comme ne pouvant pas être conservés. Etant au premier stade des études, Bordeaux Métropole espère trouver des solutions techniques afin de réduire encore le nombre d'arbres à supprimer et va également proposer de nouvelles plantations d'arbres dans les nouveaux espaces verts à créer pour au minimum revenir au même nombre qu'actuellement.</i></p>
--	--

ANNEXE 2 : LISTE DES AVIS DEPOSES SUR LE SITE DE LA PARTICIPATION DE BORDEAUX METROPOLE

Proposition Avenue de la Poterie

 Grégory Christophe PICHON | 04/05/2025 08:56 | *

Bonjour,

Je ne suis du secteur mais si l'objectif est de sécuriser les modes actifs, de pérenniser les fonctions actuelles de mobilité véhicules légers et poids lourds et de rationaliser les arrêts de transport collectif.

Peut être qu'en faisant un cheminement clair (une voie pour les véhicules légers, une pour les véhicules lourds, une pour les transports collectif et une pour les véhicules à mobilité douce) cela faciliterait et sécuriserait les différents usagers.

Peut être que la pose de récupérateurs d'eau éviterait que les voies inondent en cas de forte précipitation.

[◀ Retour à la liste](#)

Suite réunion de concertation aménagement rue de la Poterie du 16 avril 2024

 Alain VERGNAT | 01/05/2025 07:59 | *

Je propose :

[Partager ↗](#)
[Intégrer ↘](#)

- de faciliter l'insertion dans la circulation des véhicules qui sortent des différents lotissements dont l'intersection Poterie-Solarium-Allée Paul Cézanne
- de prévoir des places de stationnements pour éviter le stationnement sauvage sur les trottoirs et futurs pistes cyclable ou plantations
- de prévoir la liaison entre la piste cyclable en cours de création rue du Solarium et rue de la Poterie
- de classer comme zone verte le bois situé à l'intersection Poterie-Solarium-Allée Paul Cézanne

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ces remarques

Alain VERGNAT

LISTE DES SOUTIENS

 guillaume Guillaume Leroy



16 rue Ausone
33000 Bordeaux
contact@velo-cite.org
05 56 81 63 89

Avis Vélo-Cité

GRADIGNAN - Avenue de la Poterie - EP
Date : 27 août 2024

Avis général :

Projet très pertinent sur cet axe transversal permettant de relier l'axe Reve 2.

Quelques réserves et propositions d'amélioration sont présentées ci-dessous.

Il est cependant regrettable que les 2 giratoires aux 2 extrémités de l'avenue ne soient pas traités dans ce projet entraînant une coupure trop forte dans la lisibilité et la qualité de l'aménagement.

Conformité L228-2 du code de l'environnement (LOM) : OUI

Respect charte ReVE : NC

Points positifs :

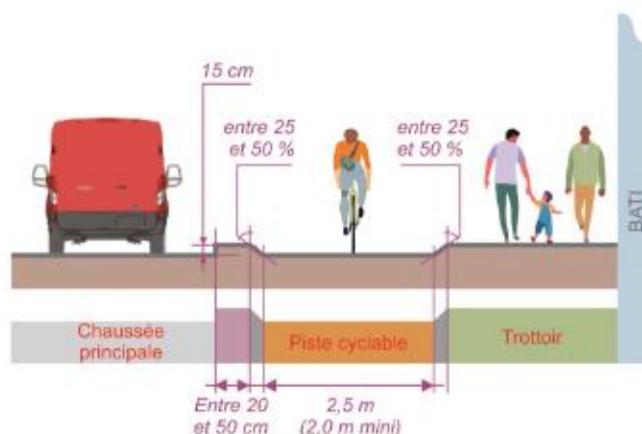
- Création de pistes cyclables prioritaires.
- Lisibilité et continuité des pistes cyclables.
- Gestion des entrées charretières.

Réserves :

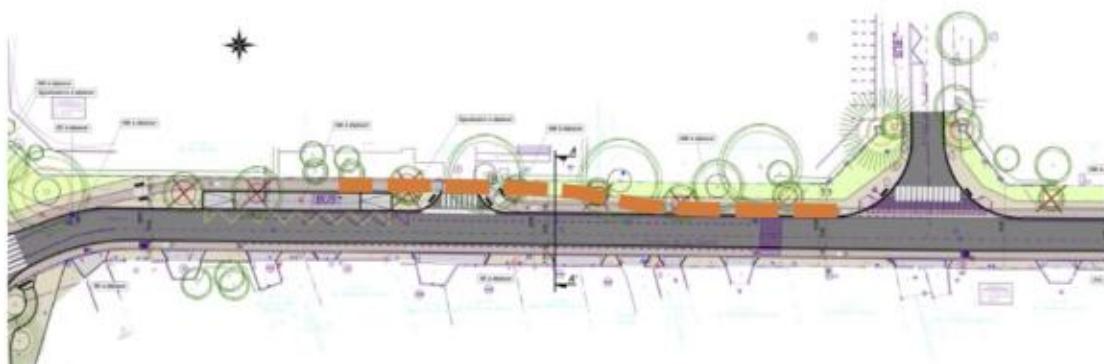
- Faible largeur des pistes (1,8m avec la bordure) avec un pincement à seulement 1,5m pour la piste Sud vers le rond point de la route de Canéjan (sur 200 ml) et sur la piste Nord ponctuellement..
- Absences d'informations sur les bordures envisagées.
- Très faible rayon de courbure (< 5 m) sur la piste cyclable Nord au niveau de l'arrêt de bus côté rond-point Ouest.
- Bordures sur les pistes cyclables au niveau des axes transversaux.
- Absence de prise en compte des 2 giratoires dans le projet.

Propositions d'améliorations :

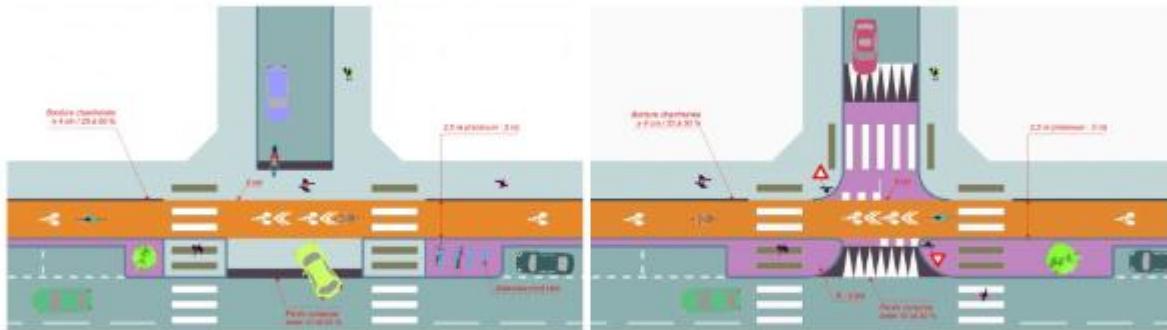
- Étudier la possibilité d'élargir les pistes à 2m (ou de supprimer les pincements à 1,5m pour garder un minimum de 1,8m sur tout le linéaire):
 - Éventuellement en proposant des pistes à mi-chemin entre chaussée et trottoir (comme rue Francois de Sourdis à Bordeaux) afin d'avoir moins d'effet parois sans les bordures à gauche et avec une bordure chanfreinée à droite qui délimite mieux la séparation piétons cyclistes.
 - Ou en remplaçant les 2 pistes mono-directionnelles par 1 piste bi-directionnelle (côté Nord-Est?) de 3m de large minimum ce qui pourrait permettre de séparer la piste de la chaussée par une bande herbeuse.
- Les pistes cyclables étant accolées à la chaussées, il serait pertinent de mettre en place des bordures droites côté chaussée mais chanfreinées côté pistes ("bordures qui pardonnent"):



- Augmenter significativement le rayon de courbure pour passer derrière l'arrêt de bus sur la piste cyclable Nord après la rue de la Madeleine en faisant débuter la courbe plus tôt:



- Mise en place de trottoirs traversants (figure de gauche) avec les intersections selon les recommandations du CEREMA. Ou à minima, supprimer les bordures (figure de droite) et bien marquer la priorité des pistes cyclables sur les axes transversaux:



- Prise en compte des 2 giratoires avec le raccordement des pistes cyclables créées avec les autres aménagements cyclables (voie verte route de Canéjan, ...)

LISTE DES SOUTIENS



guillaume Guillaume Leroy

Avis Vélo-Cité (1/2)



Olivier Bernard Paul LE ROUX

| 02/06/2025 11:29 |

Quelques commentaires sur cette concertation publique de la part de Vélo-Cité et les modifications par rapport à l'EP d'août 2024:

- Pistes de largeur minimum (1.5m)
- Absence de prise en compte de la remarque de mettre en place des bordures "qui pardonnent" entre la piste et la chaussée lorsque la piste est accolée à la chaussée.
- Chicane pour conserver un arbre (initialement supprimer sur l'EP) inacceptable. Autre solution à envisager si arbre à conserver. Pourquoi proposer un recul de la piste au niveau de la traversée de l'entrée 31 (qui est une entrée privée)?
- Regret renouvelé de l'absence de prise en compte des 2 ronds-points aux extrémités du projet

Avis Vélo-Cité (2/2)

 Olivier Bernard Paul LE ROUX | 02/06/2025 11:30 | *

Quelques commentaires sur cette concertation publique de la part de Vélo-Cité et les modifications par rapport à l'EP d'août 2024:

- Gestion des intersections: dans le nouveau projet d'aménagement il est prévu des « trottoirs-pistes traversants », ce que nous demandions dans notre avis. Cependant, il serait nécessaire de supprimer les bordures entre la piste et la voirie pour réaliser de réels trottoirs traversants. De plus, la piste longeant la voirie avant et après l'intersection, le recul de la piste lors de la traversée implique une très faible rayon de courbure. Il serait pertinent de faire commencer le recul de la piste par rapport à la chaussée plus en amont et le faire terminer plus en aval afin d'augmenter le rayon de courbure.

ANNEXE 3 : LISTE DES AVIS DEPOSES SUR LES REGISTRES PHYSIQUES

- Registre du Pôle Territorial Sud : 0 remarque
- Registre de la Ville de Gradignan : 0 remarque

ANNEXE 4 : PARUTION SUD OUEST DES AVIS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

- Avis d'ouverture Sud-Ouest

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2501493
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 8 avril 2025

Fait à Bordeaux, le 1 avril 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION

Projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan

Ouverture de la concertation

Le public est informé que par délibération n° 2024-666 en date du 6 décembre 2024, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à l'Hôtel de Ville de Gradignan, allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan,
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, situé à Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 33600 Pessac.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du mercredi 16 avril 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

Une réunion publique sera organisée le jeudi 17 avril à 18 h 00 à l'Hôtel de Ville, salle de l'Atrium, allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

- Avis de clôture Sud-Ouest

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2502204
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 27 mai 2025

Fait à Bordeaux, le 15 mai 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



AVIS DE CLÔTURE DE CONCERTATION

Projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan

Mme Christine Bost, présidente de Bordeaux métropole, informe le public de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur le projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan.

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet :

- à l'Hôtel de Ville de Gradignan, allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan,
- au pôle territorial sud de Bordeaux métropole, situé à Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C, 33600 Pessac.
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr> à compter du vendredi 6 juin 2025 à 12 h 00.

La Présidente de Bordeaux Métropole.